

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020401: entreprises de la province de liege

En vigueur au 01/03/2017 (Dernière actualisation de la page 22/03/2017)

Indexation de 1% en 03/2017. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10204).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	12.6091		
Spécialisé	12.9732		
Spécialisé +	13.2093		
Qualifié	13.7262	14.2900	14.4028
Qualifié +	14.5153	15.0466	15.1484